



Bonjour à tous,

D'emblée je tiens à remercier cette assemblée qui permet aujourd'hui de faire partager mon point de vue à l'égard du thème de la promotion et la protection de l'identité des minorités religieuses. L'International Center For Advocates Against Discrimination est une organisation sans but lucratif dont l'activité principale est de donner les moyens et d'autonomiser les communautés marginalisées afin de pouvoir lutter contre les discriminations structurelles, dans leur système juridique local, en utilisant une approche interdisciplinaire combinant le droit, la technologie et l'art. Nous nous concentrons sur trois domaines d'activités : les droits des minorités, les droits des femmes et la liberté de religion.

L'identité des minorités religieuses est en danger dans les démocraties occidentales depuis la dernière décennie, en raison des certains préjugés et l'instauration de normes législatives reflétant les idéaux majoritaire. Depuis les événements du 11 septembre, les Sikhs, les arabes, les musulmans et les minorités religieuses d'Asie du sud ont été victimes d'attaques et d'agressions en raison uniquement de leur apparence. Suite à ces événements, ces communautés ont pris d'énormes mesures pour sensibiliser le grand public afin de réduire les préjugés et de les éduquer à la valeur du pluralisme, tout en travaillant à ce que l'application de la loi soit effective afin de mieux servir et de protéger ces populations vulnérables. Une approche holistique est nécessaire pour diffuser et briser les barrières de préjugés dans une société.

Par ailleurs, l'identité des minorités religieuses est toujours en danger en raison de certaines législations. L'un des exemples existant est la législation relative à la laïcité en France. En principe, la laïcité doit permettre l'exercice du culte dans la société, la séparation entre la religion et l'Etat et garantir la diversité culturelle en France. Or, le fait religieux est exclus de la sphère public (à savoir les fonctions publiques), depuis la loi du 15 mars 2004, tous signes religieux sont exclus des écoles publiques, ce qui exclut l'ensemble des français de confession d'une minorité religieuse visible de ces écoles, et depuis le règlement du Ministère de l'Intérieur relatif au photo d'identité de 2005, il est interdit de porter de signe religieux sur les documents d'identité, en 2011 une loi a été voté pour interdire le voile dans l'espace publique ; et aujourd'hui (27/11/2013) la cour d'appel de paris a confirmé le licenciement d'une femme de confession musulmane en raison du port du voile, ainsi même dans le secteur privé il y a des restriction au fait religieux.

Malgré les décisions successives du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, 1852/2008, 1876/2009 et 1928/2010, dans lesquels le Comité des Droits de l'Homme a estimé que la France a violé l'article 18 du Protocol International relatif aux droits civils et politique. Le Comité des Droits de l'Homme n'a pas été capable de faire modifier les législations françaises.

Néanmoins, Au titre **des pratiques positives**, je tiens également à souligner qu'en France, il existe le Bureau Central des Cultes, affilié au Ministère de l'Intérieur, qui est l'interlocuteur privilégié entre les cultes et l'administration française, ce type d'autorité est un excellent outil et moyen qui permet aux différentes

minorités religieuses de pouvoir échanger et partager leurs difficultés avec l'administration. Et pour conclure, parmi l'une des pratiques positives avec les autorités européennes, je tiens à souligner le travail avec les instances en charge de la sécurité et du transport à l'Union Européenne qui ont permis le changement de la réglementation 185/2010 et 2010/774/EU relatif au contrôle des passagers dans les aéroports européens, ainsi il n'est plus autorisé le contrôle au touché du Dastaar, turban Sikh, le hijab d'une musulmane ou la kippa d'un juif, ce qui permet de **maintenir la dignité et l'inviolabilité de l'identité religieuse de chacun en Europe.**

Ranjit G. SINGH, Associate Advisor at International Center For Advocates Against Discrimination